

Bilan de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois



Année 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 20.09.21)	3
<i>Composition du bureau</i>	4
Introduction	5
Objectifs 2022 de l'animation de la CLE de l'Audomarois	6
Bilan de l'animation de la CLE de l'Audomarois	7
<i>Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire</i>	7
Participation aux comités de pilotage sur le territoire	7
Avis	7
<i>Mise en œuvre du SAGE</i>	8
Contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 ou au maintien du bon état	8
Mise en place d'un Comité des maîtres d'ouvrages	8
Gestion de la ressource en eau	9
Développement d'une approche inter SAGE	10
Réalisation d'une feuille de route de révision du SAGE	10
<i>Animation technique du SAGE de l'Audomarois</i>	11
Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau du marais audomarois	11
Finalisation de la cartographie des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (A-1.2),	11
Révision de la délimitation des zones humides et classification (A-9.1)	12
Lutte contre la pollution sur le territoire	13
<i>Communication</i>	14
Fresque des zones humides	14
Sensibilisation des étudiants	14
Résidence d'artiste	14
Journée mondiale de l'eau	14
Petits déjeuner de l'eau	15
<i>Fonctionnement de la CLE</i>	16
Révision du SAGE	16
Réunion de CLE	16
Réunion du bureau	16
Commission thématique Sauvegarde de la ressource en eau	16
Commission thématique Valorisation des milieux humides et aquatiques	16
Commission thématique Amélioration de l'état chimique des masses d'eau	16
Conclusion	16

Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 20.09.21)

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	M. Philippe CARON	Conseil Régional Hauts-de-France
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
	M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
	Mme Anne VANPEENE	Conseil Départementale du Nord
	M. Bertrand PRUVOST	Maire de Saint Martin d'Hardinghem
	M. Jean-François DENEQUE	Maire de Bayenghem-les-Seninghem
	M. Rachid BEN AMOR	Maire de Blendecques
	M. Pierre EVRARD	Maire de Wizernes
	M. Ghislain WILQUIN	Maire de Ouve Wirquin
	M Philippe HOCHART	Maire de Merck Saint Lievin
	Mme Christine SELLIER	Maire d'Hallines
	M. Julien DELANNOY	Maire de Wavrans Sur l'Aa
	Mme Estelle DOUTRIAUX	Maire de Bourthes
	M. Francis MARQUANT	Maire d'Helfaut
	Mme Marie-Noëlle MACREL	Maire de Saint Momelin
	M. Frédéric JUDE	Maire de Renescure
	M. Didier BEE	Syndicat Mixte du PNR CMO
	M. Jean Claude DISSAUX	CAPSO
	M. Joel ROLIN	CAPSO
	M. Alain MEQUIGNON	SmageAa
M. Mathieu PRUVOST	Communauté de communes du Pays de Lumbres	
M. Patrick LAVOGEZ	Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois	
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN	
M. Daniel DESCHODT	SED	
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	Un représentant	Propriétaires riverains
	Mme. la Présidente ou son représentant	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
	M. le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture
	M. le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie
	M. le Président ou son représentant	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
	Un représentant	Fédération départementale des distributeurs d'eau
	M. le Président ou son représentant	7ème section des Wateringues
	M. le Président ou son représentant	Syndicat des Maraîchers de la Région Audomaroise
	M. le Président ou son représentant	Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
	M. le Président ou son représentant	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
	Mme. la Présidente ou son représentant	Conservatoire Botanique National de Bailleul
Collège des représentants des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat	M. le Préfet ou son représentant	Préfecture du Pas-de-Calais
	M. le Préfet coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord ou son représentant	Préfecture du Nord
	M. le Directeur ou son représentant	DREAL
	M. le Directeur ou son représentant	ARS Hauts de France
	M. le Directeur Départemental ou son représentant	DDTM
	M. le Directeur ou son représentant	AEAP
	M. le Chef du service départemental, ou son représentant	Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais
	M. le Directeur territorial ou son représentant	VNF

Composition du bureau

Représentants du Collège des élus :

- M. Alain MEQUIGNON, représentant du SmageAa, président
- M. Bertrand PRUVOST, (représentant de la CAPSO) premier vice-président
- M. Mathieu PRUVOST, (représentant de la CCPL) second vice-président
- Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, (représentante du CD62) troisième vice-présidente.

Représentants du Collège des usagers :

- M. Jean-Claude LEPAISANT, représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- M. Olivier DEMOL, représentant de la Chambre d'Agriculture
- M. Vivien LOMBARD, représentant des Propriétaires riverains

Introduction

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré par la Commission Locale de l'Eau. Il permet, en adéquation avec la Loi sur l'Eau, le Code de l'Environnement et le SDAGE Artois Picardie, de définir des orientations stratégiques et des objectifs en matière de gestion des eaux. Il propose des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs définis.

Depuis sa 1^{ère} approbation en mars 2005, le SAGE de l'Audomarois est mis en œuvre.

Le 15 janvier 2013, le SAGE de l'Audomarois a obtenu un nouvel arrêté d'approbation suite à sa mise en compatibilité avec la réglementation.

Le 22 novembre 2021, un arrêté inter-préfectoral modificatif portant révision de la règle 1 du SAGE de l'Audomarois a été signé.

Sa mise en œuvre opérationnelle se poursuit sur le territoire grâce à l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrages compétents.

La CLE ou Commission Locale de l'Eau est une instance définie par l'article L212.4 du Code de l'Environnement. Elle est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre l'application du SAGE.

La CLE de l'Audomarois existe depuis le 19 décembre 1994.

Le document présenté ici correspond au rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois sur l'année 2022.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- Suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE.
- Communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuelle du SAGE.
- Lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE.
- Vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE.
- Assurer le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

Objectifs 2022 de l'animation de la CLE de l'Audomarois

Les objectifs 2022 de la CLE sont les suivants :

- Contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 ou au maintien du bon état : sur la base du travail réalisé sous le pilotage de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE, l'animatrice du SAGE portera une analyse critique du bilan Pression-Impact des masses d'eau du territoire du SAGE.
- Mise en place d'un Comité des maîtres d'ouvrages : le Comité a pour principal objectif de réunir l'ensemble des porteurs d'opérations afin de les sensibiliser sur des actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Un tableau de bord du suivi de la réalisation des opérations sera établi et mis à jour régulièrement.
- Gestion de la ressource en eau :
 - Définition d'un protocole d'examen des demandes d'avis de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre de la règle 1 du SAGE ;
 - Lancement de la démarche de définition des volumes disponibles et proposition de répartition par usager pour le bassin de l'Aa amont : préparation du cahier des charges de l'étude dans le cadre de la commission thématique "sauvegarde de la ressource en eau".
- Développement d'une approche inter SAGE : pour d'une part assurer la cohérence des actions et des objectifs environnementaux et d'autre part partager les enjeux communs (notamment en matière de ressource en eau souterraine et de gestion des eaux de surface) il est proposé de mettre en place une instance de concertation entre le SAGE Audomarois et le SAGE du Delta de l'Aa.
- Réalisation d'une feuille de route de révision du SAGE

Cette année est marquée par l'embauche pour 3 ans d'un animateur technique afin de faciliter la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027.

Les objectifs 2022 de l'animation technique sont les suivants :

- révision de la délimitation des zones humides et classification (A-9.1),
- finalisation de la cartographie des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (A-1.2),
- amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau du marais audomarois

Bilan de l'animation de la CLE de l'Audomarois

Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

Participation aux comités de pilotage sur le territoire

- Suivi et participation aux différents programmes de travail du territoire
 - o PDG 7^{ème} section des Wateringues
 - o Comité de suivi DUP CAPSO SED SIDEALF NOREADE le 20.01.22
 - o Groupe de travail Marais PNRCMO
 - o Trophée réserve de biosphère PNRCMO
 - o Animation dans le cadre de l'extension de la réserve de biosphère du Label man and biosphère
 - o Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) CAPSO
 - o Assemblée du territoire eau PNRCMO
 - o Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET): Comité partenarial CAPSO
 - o Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle des étangs du Romelaère EDEN 62
 - o Etude stratégique wateringues, IIW
 - o Projet Arc France Blendecques
 - o Programme CARE
 - Présentation prog CARE 31.01.22
 - Réunion CARE CAPSO-SED sur captage Nord Audo 31.05.22
 - o Territoires Engagés pour l'Eau
 - o Comité de ressources en eau de la prefecture 62
- Suivi et participation des travaux du SmageAa
 - o COPIL PDG écologique CIC
 - o COPIL PAPI
 - o Etude historique des inondations dans le marais audomarois
- Suivi et participation des réflexions à l'échelle du bassin Artois Picardie
 - o Webinaire sur la révision du 11eme programme d'intervention à mi-parcours 2019-2024
 - o COPIL restitution de l'étude sur la gestion quantitative bassin Artois Picardie
 - o Réunion d'échange et d'information sur le SDAGE pour les SAGE
 - o Task force « Eau et pollution » DREAL
 - Atelier de structuration de l'offre de service
 - o Participation aux CPMNP
 - o Séminaire national SAGE

Avis

- Avis PLUi CCFI 12.02.22
- Avis sur PLUi CCHPM 15.03.22
- Avis APPB marais 15.03.22
- Avis irrigants NPDC 09.06.22
- Avis « renouvellement des prises d'eau dans le canal de Bourbourg et la rivière Houle » SED 17.11.22

- Avis sur les travaux de génie écologique de la RNN des étangs du Romelaère, Restauration de roselières ; Restauration et renforcement de berges 17.11.22

Mise en œuvre du SAGE

Contribution à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 ou au maintien du bon état

Sur la base du travail réalisé sous le pilotage de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE, une analyse critique du bilan Pression-Impact des masses d'eau du territoire du SAGE a été réalisé. Les remarques ont été envoyées le 02.12.22 sur l'ensemble des masses d'eau du territoire du SAGE.

Participation aux réunions PERISCOP en juillet 2022 et le 16.09.22

Réunion comité de masse d'eau 06 décembre 22

L'organisation d'un comité de masses d'eau s'inscrit dans la démarche PERISCOP (Planification et Évaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées). Le comité s'est intéressé à la masse d'eau Aa rivière et a réuni un groupe d'experts ayant une vision sur l'état des milieux aquatiques et sur les pressions importantes responsables de la dégradation du milieu.

Les membres du comité sont alors sollicités pour :

- Identifier les enjeux sur l'ensemble de la masse d'eau puis
- Proposer un plan d'actions visant la réduction des pressions et la restauration des milieux aquatiques au droit de la station de surveillance

La finalité d'un comité de masses d'eau est de se concerter afin de mettre à jour la fiche masse d'eau

Des comités de masse d'eau seront organisés ultérieurement sur les autres masses d'eau du territoire.

Mise en place d'un Comité des maîtres d'ouvrages

Le Comité des maîtres d'ouvrages a pour principal objectif de réunir l'ensemble des porteurs d'opérations afin de les sensibiliser sur des actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Un tableau de bord du suivi de la réalisation des opérations sera établi et mis à jour régulièrement.

Réunion le 05.07.22 : CR en PJ

Rencontres bilatérales :

- EDEN
- CCPL
- FDAAPPMA
- CAPSO
- CCI
- SIDEALF
- IIW
- PNRCMO

Ces rencontres ont permis un renforcement des connaissances du fonctionnement, des compétences et des réalisations des structures et leur lien avec la mise en œuvre du SAGE.

Le comité des maîtres d'ouvrages sera de nouveau réuni au premier semestre 2023 pour travailler sur le programme d'actions à définir dans le cadre de la révision du SAGE.

Gestion de la ressource en eau

- Définition d'un protocole d'examen des demandes d'avis de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre de la règle 1 du SAGE ;

L'objectif est de trouver l'équilibre entre développement et gestion durable. Il est important que les pétitionnaires qui viennent présenter leurs besoins présentent les efforts qu'ils ont déjà réalisés en termes d'optimisation des ressources en eau. Un avis de la CLE sera demandé sur ces autorisations. Pour cela un tableau à jour a été réalisé des autorisations et prélèvements réels pour permettre une étude précise des futures demandes.

Réunion préfiguration protocole DREAL 14.01.22

Rencontre Goudale le 08.02.22 et Norpaper le 17.02.22

Présentation en CT ressource

- Lancement de la démarche de définition des volumes disponibles et proposition de répartition par usager pour le bassin de l'Aa amont : préparation du cahier des charges de l'étude dans le cadre de la commission thématique "sauvegarde de la ressource en eau".

Pour poursuivre le travail de définition des volumes prélevable et être compatible avec le SDAGE, il est nécessaire d'étendre cette démarche au bassin versant Aa amont.

Il a été souhaité de réaliser l'étude en utilisant le modèle hydrodynamique du SED pour sa pertinence et sa fiabilité et assurer une uniformité sur l'ensemble du territoire du SAGE.

- Courrier demande SED utilisation modèle 17.03.22
- Courrier accord du SED le 04.07.22
- Convention d'utilisation modèle signée le 15.11.22

Le bureau d'étude ERM qui avait réalisé l'étude sur les bassins avals ne réalisant plus ce type de missions, il va être nécessaire de trouver un prestataire capable d'utiliser le modèle et de reprendre l'historique des études antérieures.

Le cahier des charges sera présenté à la prochaine commission thématique ressource.

- Etude volume prélevable AEAP

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) est en charge de la maîtrise d'ouvrage d'une étude visant à évaluer les volumes prélevables provisoires dans l'ensemble des zones d'alerte du bassin. Dans ce contexte, le BRGM apporte un appui à l'Agence pour permettre la réalisation de calculs nécessaires à l'estimation de volumes prélevables préliminaires à des études plus complètes. Afin de consolider la méthode de calcul qui sera proposée dans un CCTP le BRGM a réalisé quelques tests de vraisemblance et de rendu des résultats sur le territoire du SAGE de l'Audomarois du fait de notre avancée sur le sujet.

- Réunion bilan prospection amont 08.09.22 cf CR en PJ

Un bilan des démarches de prospections sur l'Aa amont a été réalisé afin que chaque structure puisse statuer sur ses enjeux, avancements, projets et attentes concernant la ressource en eau. Il a été proposé que la CAPSO porte les études nécessaires pour préciser la faisabilité, la viabilité économique et la formalisation de la répartition de ce qui pourra être prélevé dans un esprit de solidarité.

- Rencontre partenaires
 - Echange avec SED sur enjeux eau 07.02.22
 - Echange CAPSO sur enjeux eau 28.03.22

- Présentation de l'étude volume prélevable a la Conférence SPPPI « eau » le 14.03.22, présidé par M. Mequignon, présentation enjeu ressource

Ordre du jour :

- État des lieux de la ressource en eau sur le Bassin Artois-Picardie - AEAP
- Présentation de l'étude quantitative de prélèvement en eau sur l'Audomarois – SMAGE Aa
- Actions sur la réduction des prélèvements en eau – DREAL
- Les toiles de l'eau : un outil inédit-syndicat de l'eau du dunkerquois
- Présentation d'exemples de réduction de consommation d'eau – industriels : Dunkerque LNG et Flocryl.

Développement d'une approche inter SAGE

Pour d'une part assurer la cohérence des actions et des objectifs environnementaux et d'autre part partager les enjeux communs (notamment en matière de ressource en eau souterraine et de gestion des eaux de surface) une instance de concertation entre le SAGE Audomarois et le SAGE du Delta de l'Aa a été créée.

Une première rencontre a eu lieu le 12 mai 2022 cf ppt.

Etaient invités les membres du bureau des 2 CLE.

L'objectif était de faire un diagnostic partagé sur les deux territoires et de mettre à jour les connaissances sur le sujet, afin de répondre au mieux aux enjeux futurs.

Une nouvelle réunion devra être programmée en 2023 pour poursuivre cette collaboration.

Réunion inter-bassin a l'initiative du PNRCMO dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du PNRCMO

- Rencontre PNR SmageAa le 07.01.22 : discussion des enjeux
- Réunion interbassin le 30.05.22

L'ordre du jour :

- Tour de table des syndicats sur l'avancement des projets et les perspectives, en lien notamment avec les indicateurs de la charte
- Echanges, freins et leviers pour la 2^{ème} partie de la Charte
- Définition d'un programme pour l'animation interbassin.

Réalisation d'une feuille de route de révision du SAGE

L'approbation du SDAGE 2022-2027 impose la mise en compatibilité du SAGE dans les 3 ans. Cependant au-delà de la seule mise en compatibilité, il paraît nécessaire après presque 10 ans de mise en œuvre de réaliser une révision totale du SAGE.

L'objectif est de valoriser, d'amender et d'adapter le document existant au vu de l'évolution du territoire, des actions mises en œuvre et des ambitions que les acteurs de l'eau du territoire souhaitent pour la gestion de l'eau.

Le travail à mener est donc très important et contraint dans le temps.

Réalisation d'une stratégie et de la méthode de travail à mettre en œuvre pour aboutir à l'adoption (avant enquête publique) du projet de SAGE révisé au plus tard d'ici fin mars 2025 (cf. doc en PJ).

Ce projet de feuille de route fait état des projets à initier, poursuivre ou finaliser et les priorise en fonction des enjeux locaux. Elle identifie et précise en particulier les modalités et le calendrier pour la prise en compte des dispositions du SDAGE 2022-2027 pour lesquelles le SAGE est directement partie prenante. L'objectif principal de construire une vision partagée des ambitions et de la méthodologie de travail à mettre en œuvre pour assurer cette révision. Présentation en CLE le 10.10.22.

Discussion en bureau le 24.11.22.

Présentation en réunion SAGE a l'AEAP le 08.12.22

Animation technique du SAGE de l'Audomarois

Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau du marais audomarois

Procédure de continuité des analyses

Le groupe de travail réunissant les acteurs du marais propose de poursuivre sur la durée les analyses des principaux facteurs de la qualité de l'eau en différents points du marais audomarois. Un protocole a été testé sur 2022 en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais.

Trois prélèvements ont donc été effectués par le laboratoire du 62 et l'animateur technique de la CLE :

- Le 16 mai 2022
- Le 29 août 2022
- Le 22 novembre 2022

Il est proposé de poursuivre ces analyses sur un cycle de 4 ans (2023-2026). Un partenariat est envisagé avec le Département du Pas-de-Calais.

Le GT marais s'est réuni le 8 mars 2022

Le COTECH s'est réuni le 10 Novembre 2022

Procédure d'interprétation des analyses de 2017 à 2020 et de 2022

Il avait été décidé, dans la conception de l'étude, de réaliser dans un premier temps un marché d'acquisition strict, l'interprétation étant vue de manière indépendante. Un marché d'interprétation a été lancé en octobre. Le prestataire retenu est Aquascop BIOLOGIE. La prestation débutera le 16 janvier 2023 pour finir courant avril.

L'étude comportera 4 étapes :

Etape 1 : Traiter, exploiter et valoriser les données

Etape 2 : Mener une analyse critique sur l'interprétation des résultats

Etape 3 : Conseiller sur l'amélioration et l'optimisation de la démarche

Etape 4 : Élaborer un outil d'interprétation en interne pour de futures analyses

Finalisation de la cartographie des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (A-1.2),

Le travail sur la méthodologie de définition des ZEE s'est poursuivi.

Le groupe de travail s'est réuni le 01/03/2022 afin de valider et adapter la méthodologie de définition des ZEE. Suite à cela la commission thématique "Etat chimique des masses d'eau" a validé la méthodologie le 04/04/22. Présenté en CLE le 28 avril 2022, la méthodologie a été validée à l'unanimité.

Une concertation individuelle a été faite avec les services des SPANC

- ✓ SPANC du Sidealf 20/04/22
- ✓ SPANC de la Capso : 09/05/22
- ✓ SPANC de la CCHPM 19/05/22
- ✓ SPANC de Noréade : 18/05/22
- ✓ SPANC de QUESQUES : 10/05/22

La cartographie a été validée par les différents SPANC du territoire.

Une concertation avec les communes concernées par le zonage est en cours afin de leurs faire valider la cartographie issue de la méthodologie réalisée.

Les communes rencontrées sont les suivantes :

- Aix-en-Ergny
- Arques
- Bléquin
- Bourthes
- Campagne-lès-Boulonnais
- Esquerdes
- Fauquembergues
- Herly
- Lumbres
- Nieurlet
- Noordpeene
- Ouve-Wirquin
- Renty
- Saint-Martin-d'Hardinghem
- Serques
- Verchocq
- Wismes
- Watten

Révision de la délimitation des zones humides et classification (A-9.1)

- La commission thématique « Valorisation des milieux humides et aquatique » réunie le 04.01.2022 a ciblé prioritairement le travail à mener sur cet enjeu. Cf CR
- Groupe de travail composé des services de l'état le 17 février 2022 : clarifier les dispositions du SDAGE concerné.
- Rdv technique avec le SmageAa le 25 mai 2022
- Rdv technique avec le PNRCMO le 8 juin 2022
- COTECH le 22 juin 2022 : adapter et valider la méthodologie. Cf CR
- La réunion de la commission thématique « Valorisation des milieux humides et aquatique » le 29 juin 2022 a permis de valider la méthodologie cf CR

- Présentation en CLE le 10/10/2022 cf CR

Une première version de la cartographie de catégorisation des Zones humides sur l'ensemble des communes concernées a été validée par la CLE en tant que liste partielle de catégorisation des ZH sur le territoire, répondants aux enjeux de la disposition A9-5 du SDAGE relative à la séquence ERC.

Une phase de concertation avec les communes concernées par le zonage est en cours afin de leurs faire valider la cartographie issue de la méthodologie réalisée.

Les communes rencontrées sont les suivantes :

- Arques
- Bléquin
- Fauquembergues
- Lumbres
- Houlle
- Hallines
- Helfaut
- Nielles-lès-Bléquin
- Nieurlet
- Noordpeene
- Renty
- Remilly-Wirquin
- Saint-Martin-d'Hardinghem
- Serques
- Thiembronne
- Vieil-Moutier
- Setques
- Serques
- Watten
- Wizernes

Lutte contre la pollution sur le territoire

La Commission thématique « Etat chimique des masses d'eau" du 04/04/22 a proposé la création d'un système exhaustif de regroupement des informations concernant la pollution sur le territoire du SAGE de l'Audomarois. Permettant de répertorier, rendre visible et consultable la pollution qui sévit dans les cours d'eau, cet outil permettrait d'agir en faveur de la limitation des pollutions et permettrait une prise de conscience globale.

- Réunion avec la FDAAPPMA62 le 31/03/2022
- Réunion avec la FDAAPPMA62 le 09/05/22

Communication

Fresque des zones humides

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, une fresque des zones humides a été élaborée en collaboration avec la CAPSO et le FMA.

- Test fresque pour la JMZH le 10.01.22
- Animation dans le cadre de la JMZH le 15.02.22
- EDEN : la fresque a été présentée à EDEN 62 afin de la présenter à ses équipes d'animation pour une réadaptation et une utilisation régulière avec un public d'enfant. (Anthony Coudron)
- Ramsar France : la fresque a été demandée par Ramsar France pour être intégrée dans une boîte à outil d'activités possible à mettre en place lors de la journée des Zones Humides. Elle sera transmise et conseillée à l'ensemble des acteurs dans les 52 sites Ramsar de France.
- Réseau des fresqueurs de Martinique : Avec un actif du réseau de fresqueurs, développement d'une **fresque murale** qui permet une utilisation en ligne. Par la suite, le but est de former des animateurs de la fresque des zones humides à l'échelle nationale.
- Une présentation a été faite au Symsageb, au Symsagel et au Symcéa afin qu'ils puissent proposer l'animation sur leurs territoires. Le Symsageb a réalisé une animation dans le cadre des JMZH 2022. Le Symsagel a pour projet de développer la fresque pour une animation adapté aux collégiens.
- Une animation est prévue le 14 février 2023 avec le groupe environnement des services civiques de Calais.

Sensibilisation des étudiants

Journée thématique le 25.03.2022 dans le cadre du module d'ingénierie écologique appliquée à la gestion de l'eau avec 50 étudiants de 4ème année de l'université UniLaSalle.

Programme : présentation du SmageAa, les moyens de luttés contre l'érosion des sols (hydraulique douce et pratiques agroécologiques) et restauration des berges et de la continuité écologique des cours d'eau.

Ce partenariat existe depuis 2018 et sera reconduit en avril 2023.

Résidence d'artiste

En partenariat avec le PNRCMO, la DRAC et le SYMVAHEM, deux résidences mission d'artistes ont été réalisées autour de la connaissance et du respect de la rivière et des zones humides entre mars et juin 2022.

Le dispositif a contribué à fédérer et sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances sur les bassins versant par une démarche artistique et à étoffer une dynamique d'appropriation collective autour de la rivière. L'appel à candidature a été lancé en fin d'année pour une résidence prévue. Cf bilan en PJ

Journée mondiale de l'eau

Organisation d'un atelier d'information lors de la Journée Mondiale de l'Eau organisée par l'AUDSO le 22.03.22

Petits déjeuner de l'eau

Afin d'améliorer la communication et l'information avec les élus (maires et conseiller municipaux) des communes du SAGE, il a été lancé des rencontres mensuelles d'une heure sous forme de petits déjeuner.

« Le cycle de l'eau, grand ou petit, impacte et conditionne tous les domaines d'activité, obligeant à une transversalité des regards et des décisions. En tant qu'élus, que ce soit dans vos compétences directes ou non, vous êtes concernés par la question de l'eau.

Pour éviter de naviguer seul dans les eaux troubles des thématiques et réglementations qui s'y rapportent, la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois vous propose de vous retrouver entre élus pour échanger, discuter, partager vos expériences le temps d'un petit déjeuner une fois par mois. »

Petit déjeuner de l'eau 2022		
Date	Thématiques abordées	Nombre de participants
23/06/2022	Pourquoi et comment préserver les zones humides dans les projets de développement communaux	4
25/08/2022	L'eau : qui fait quoi, pourquoi ?	4
22/09/2022	PPRI, PPC... les zonages réglementaires de l'eau : quels enjeux et quelles contraintes ?	3
21/10/2022	La taxe Gemapi	7
25/11/2023	L'eau pluviale : enjeux, réglementation, opportunités...	4

Fonctionnement de la CLE

Révision du SAGE

Feuille de route de révision et retroplanning en PJ

Réunion de CLE

- Réunion de CLE le 28.04.2022
- Réunion de CLE le 10.10.2022

Réunion du bureau

Le 17.02.22

Le 25.04.22

Le 24.11.22

Pour l'année 2023 il a été proposé de mettre en place une réunion du bureau tous els 2 mois afin d'assurer le suivi de la révision de manière efficace.

Commission thématique Sauvegarde de la ressource en eau

présidée par M. Bertrand Pruvost

le 07/12/21 (PJ)

le 25.02.22 (PJ)

Commission thématique Valorisation des milieux humides et aquatiques

Présidée par Mme. Sophie Warot

le 04/01/22 (PJ)

le 29.06.22 (PJ)

Commission thématique Amélioration de l'état chimique des masses d'eau

présidée par M. Mathieu Pruvost

le 15/12/21 (PJ)

le 04.04.22 (PJ)

Conclusion

La Commission Locale de l'Eau a atteint la majorité de ses objectifs.